

Narbonne :

Comment sauver l'Aéro-club ?



Sinistré lors de la crue historique de l'Aude le 16 octobre 2018, l'aéro-club de Narbonne (ACN) a subi de très lourdes pertes, dont la moitié de sa flotte. Après une année déjà catastrophique à bien des égards, ce nouvel épisode menace gravement la poursuite de ses activités, et donc à très court terme la survie de l'association.

Un appel aux dons est lancé !

La nouvelle inondation de l'aérodrome de Narbonne en octobre 2018 risque de porter un coup fatal à l'aéroclub qui exploite la plate-forme depuis plus de 25 ans. Une page importante de l'aviation de loisir locale serait définitivement tournée, au grand dam de nombreux pilotes et amoureux de l'aéronautique.



Le club house dévasté par une montée des eaux à 1,20m

Un goût amer de déjà-vu.

Ce n'est pas la première fois que cette association fondée en 1992 par une poignée de passionnés connaît des heures sombres. Les difficultés n'ont pas manqué au cours de son histoire et elle a toujours su relever la tête. Mais la situation actuelle semble dramatiquement au-dessus de toute ressource.

En 1999 déjà, une inondation, elle aussi « historique », détruisait cinq machines (trois avions et deux planeurs) et dévastait le club house et l'atelier.



L'aéro-club à son apogée avant la catastrophe de 1999 : moins de 10 ans après sa création, preuve de son dynamisme, l'association possède 4 avions, 1 moto-planeur et 4 planeurs

Le club qui était jusqu' alors en pleine croissance ne s'en remettra jamais totalement. Son développement se verra stoppé net par cette catastrophe et son activité déclinera ensuite petit à petit malgré les efforts de ses dirigeants pour la relancer.



Novembre 1999 : destruction de la quasi-totalité de la flotte avion du club

Chaque année en effet, les crues vont se reproduire, plus ou moins violentes, avec au minimum submersion du terrain et arrêt des vols pendant plusieurs semaines ou mois, mais aussi parfois quelques dégâts matériels fort heureusement limités par les mesures préventives prises depuis les premières inondations : surélévation du bureau du chef pilote, appareils suspendus dans le hangar ou mis à l'abri sur une butte érigée à cet effet lors des alertes météo... Mais la crise économique aidant, la démotivation des pilotes et élèves pilotes cloués au sol pendant de longues périodes hivernales de piste impraticables, les difficultés à fidéliser un instructeur, et une situation financière délicate depuis les pertes de 1999 vont avoir raison de l'activité avion qui disparaît définitivement en 2009. Le club se recentre alors sur le vol à voile, et l'ULM.

Mais d'autres obstacles vont alors entraver le développement du club.



Le terrain de Narbonne est littéralement « cerné » par les espaces aériens contrôlés et les AZBA

Au cours des années 2000 et 2010, le remaniement des espaces aériens de la région va considérablement limiter les possibilités d'effectuer des vols de distance en planeur au départ de la plateforme : A l'est il y a la mer, au nord, à l'ouest et au sud les TMA de Montpellier rendent impossible de réaliser de circuits significatifs sans transpondeur que le club n'a pendant longtemps pas les moyens d'acheter. Au prix d'un très gros effort financier et d'une subvention partielle de la région, l'association peut enfin faire équiper 3 machines au printemps dernier. Malheureusement ces acquisitions ne seront pas rentabilisées car cette année 2018 sera un très mauvais cru aéronautique pour l'ACN.

En termes de météo déjà : un hiver particulièrement long et « pourri », un été caniculaire avec des températures rendant le décollage d'un attelage remorqueur-planeur déraisonnable sur une piste de 700 m avec une ligne haute tension dans l'axe et toute proche ... Le mois d'août sera aussi marqué par des actes de vandalisme sur l'avion remorqueur (du jamais-vu en France) et la destruction de l'unique ULM du club lors d'un atterrissage manqué.

Enfin la piste sera neutralisée pendant tout septembre, afin de réaliser les travaux de mise en conformité exigés par la DGAC (mais entièrement à la charge du club).

La crue du 16 octobre, historique par son ampleur, frappe donc un club déjà très mal en point financièrement...et qui risque de ne jamais s'en remettre.



Atterrissage manqué : l'ACN n'a plus d'ULM depuis août 2018



Aux accidents et phénomènes naturels s'ajoute la bêtise humaine : l'avion remorqueur « tagué » en août 2018

Entre rancœur et colère, les sentiments sont partagés parmi ses membres. Rancœur parce que l'ACN se bat seul depuis toutes ces années.



Jean Paul Szabason, président de l'aéro-club de Narbonne

« Nous sommes tous des bénévoles animés par l'envie de faire connaître et de partager notre passion, nous y consacrons beaucoup de temps et d'énergie, explique Jean-Paul Szabason son Président, grâce à nous des centaines de jeunes de la région ont découvert l'aéronautique, plusieurs dizaines en ont fait leur métier et sont aujourd'hui dans l'armée de l'air ou travaillent pour des compagnies aériennes. Nous avons formé le plus jeune pilote de France qui est en passe de devenir professionnel, un autre débute dans la compétition planeur et a le potentiel pour devenir un champion. Toute cette action pour la jeunesse n'est pas reconnue. Les subventions de la mairie se limitent aux 1800€ attribués chaque année à toutes les associations de la ville, et la Région Occitanie a participé de façon ponctuelle et exceptionnelle en 2017 à l'acquisition de trois transpondeurs (dont un qui a été détruit dans les inondations). Nous

demandons depuis des années une aide pour la construction d'un hangar sur la butte que nous avons élevé en bordure de piste et qui aurait suffi à assurer la pérennité de notre club. Elle nous a toujours été refusée alors que l'investissement est minime par rapport à ce qui est consacré à d'autres clubs de la ville comme le rugby, sans pour autant que les résultats sportifs soient au rendez-vous ». Colère parce que, tout comme en 1999, l'alerte pour cette crue pourtant historique n'a pas été donnée. « La veille à 22h j'étais à l'aérodrome, déclare JP Szabason, la route était grande ouverte à la circulation, aucune prévention n'était mise en place. Moins de 2 h plus tard tout était submergé ! ».



Le hangar dévasté

Plus de biplace pour la formation des élèves-pilotes...

Il est encore trop tôt pour évaluer avec précision les pertes subies par l'ACN le 16 octobre. Outre le mobilier, ordinateurs, matériel et outillages divers, selon les premières estimations, les deux machines

maîtresses de l'école de pilotage (un planeur alliance 34 et le moto-planeur SF 25), ne sont plus en état de voler. Le remboursement éventuel par les assurances de ces machines déjà anciennes ne permettra ni de les remplacer, ni sans doute d'entreprendre les éventuelles réparations nécessaires.



La décrue révèle un bien triste spectacle

La flotte se réduit donc désormais, sous réserve d'un contrôle plus approfondi, à deux appareils : un remorqueur MS893 déjà ancien et qui doit subir prochainement une visite calendaire (toujours à risque de mauvaise surprise), et un planeur monoplace pégase. Le problème majeur est que l'ACN ne disposant plus désormais ni de planeur biplace ni d'ULM pour poursuivre la formation des jeunes pilotes, son avenir semble condamné à très brève échéance. Sans compter que l'état de la piste ne permettra pas une reprise des vols, donc aucune rentrée d'argent, avant plusieurs semaines ou mois. De plus, faute

d'activité, il est à prévoir la perte d'un grand nombre d'adhérents qui ne renouvelleront pas leur inscription au club en 2019 ...



Commandes, gouvernes, instruments ...la boue n'a rien épargné

Pourtant quelques « piliers » du club et les membres du comité directeur, président en tête, veulent encore y croire et refusent de baisser les bras. Dans l'urgence, la formation planeur pourra se faire sur un biplace « TWIN » privé mis à disposition par son propriétaire (mais qui doit être arrêté prochainement pour une visite 8000h non encore financée).

La ville de Narbonne privée d'aérodrome ?

JP Szabason reste confiant : « Nous n'avons pas encore toutes les solutions, mais de nombreux clubs et pilotes nous ont manifesté leur soutien et je suis certain que la grande famille aéronautique ne nous laissera pas tomber. Il est cependant hors de question de poursuivre

une activité, aussi réduite soit elle, sans tirer les leçons du passé et en prenant le risque d'une nouvelle crue dévastatrice qui arrivera tôt ou tard. La priorité est maintenant soit de se doter d'un hangar sur la butte en bord de piste, soit de nous installer sur une autre plateforme de la région. Narbonne deviendrait alors, à ma connaissance, la seule ville française de cette importance qui ne possède pas d'aérodrome permettant à ses habitants d'apprendre et de pratiquer les sports aériens».

Appel aux dons

Face à une situation catastrophique, l'Aéro-club de Narbonne (ACN) fait appel à la solidarité aéronautique auprès de tous les pilotes privés et professionnels, passionnés des choses de l'air, membres des sociétés aéronautiques, etc...

Un chèque ou un virement de 10€ (ou plus), suivant le principe des petits ruisseaux qui font les grandes rivières pourraient si la solidarité Aéronautique n'est pas un vain mot nous permettre de tirer l'ACN de ce mauvais pas.

- Les chèques libellés au nom de l'« Aéroclub de Narbonne » peuvent être adressés à : Aéroclub de Narbonne route d'Armissan 11100 NARBONNE
- Les virements sont à adresser au n°IBAN DU RIB ci joint



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	08964	00017683441	91	EUR

Domiciliation
CCM NARBONNE HOTEL DE VILLE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8089 6400 0176 8344 191

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM NARBONNE HOTEL DE VILLE
5 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
11100 NARBONNE

☎ 0 820 025 463 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)

AERO CLUB DE NARBONNE
CHEZ M BERNARD CAUMONT
4 CHEMIN DE RATAGEL
11120 MOUSSAN

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ